ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, COMMERCE ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA DROME,

Du 23 Brumaire, an 11 de la République.

A VALENCE,

De l'Imprimerie de Jean-Jacques VIRET,

AN XI.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA DROME.

Du 23 brumaire an 11, à dix heures du matin, à Valence, dans la salle de la ci-devant université, lieu ordinaire des séances; assemblée générale de la Société d'agriculture, commerce et arts du département de la Drome, où étaient les citoyens

DESCORCHES, *Préfet*;
SIBEUD, *président*;
DAUPHIN, *secrétaire*;
CORBETON, *vice-secrét.*
CARTIER aîné,
CŒURET,
DELANDES,
DUBOST,
DUPALAIS,
DUPERREAU,
DUPRÉ,
DUPRÉ cadet,
MARTIN,
MAUDUY,
MONTRESSE aîné,
MONTRESSE cadet,
OLLIVIER,
ST-GERMAIN père,
ST-VALLIER,
SINARD,
TOURNON fils,
VIRET.

Le citoyen Sibeud a déclaré la séance ouverte et a dit qu'exerçant les fonctions de président depuis plus de deux ans, et le dernier règlement d'organisation, du 29 germinal dernier, exigeant, art. 3, la réélection du président après une année de fonctions, il était nécessaire de le remplacer; qu'il ne pensait pas qu'on pût le faire d'une manière plus avantageuse au progrès des arts en général, et au bien de la Société en particulier, qu'en choisissant

2

le citoyen Descorches, Préfet, dont les lumières, le zèle et l'activité deviennent tous les jours plus précieux à ce département.

L'assemblée, après avoir manifesté ses regrets au citoyen Sibeud, et lui avoir fait ses remercîmens de la manière distinguée avec laquelle il avait rempli ses fonctions, a nommé par acclamation universelle, le citoyen Descorches pour son président, et l'a assuré qu'elle regardera son acceptation comme un bienfait de plus pour la Société.

Le citoyen Descorches a dit : « CITOYENS, » il faut sans doute que les sentimens qui attachent » la Société, à tant de titres, à son estimable pré- » sident, soient violés par les dispositions impé- » ratives de l'art. 3 de votre règlement, pour con- » sentir à ce qu'un poste si bien rempli, cesse de » l'être par celui que vous vous félicitez de voir » à votre tête depuis long-temps ; j'en juge par » les miens, et je crois que chacun se plairait à » oublier cet article, si le citoyen Sibeud ne ve- » nait de rappeler lui-même l'obligation doulou- » reuse qui en est la conséquence. La loi que la » Société s'est imposée ne laisse à l'assemblée que » des regrets à former. J'accepte avec reconnais- » sance la présidence que votre estime et votre » confiance viennent de m'offrir ; mais il reste aux » conseils du citoyen Sibeud à m'aider à le rem- » placer, ainsi qu'il vient d'en prendre l'engage- » ment formel. Je propose donc à l'assemblée de » le nommer vice-président ».

L'assemblée s'est empressée d'accueillir la proposition du citoyen Descorches, et a nommé par acclamation le citoyen Sibeud vice-président.

Ce dernier acceptant à son tour, a témoigné sa sensibilité à l'assemblée, et continuant de la présider sur l'invitation que lui en a fait le citoyen Préfet, il a dit que dans les dernières assemblées du comité central, du 1.er thermidor et 9 brumaire derniers, les citoyens Dubost, capitaine de gendarmerie; Bonnet, professeur de chimie; Dupré aîné, homme de loi; Dupré cadet et Lachesserie, tous les deux docteurs en médecine; Sinard, propriétaire, et Vallenet, secrétaire-général de la préfecture de la Drome, avaient été proposés pour être reçus au nombre des membres de la Société, et qu'il importerait de délibérer sur leur admission.

L'assemblée, après avoir entendu le rapport qu'a fait le président de leurs qualités personnelles, a arrêté unanimement qu'ils sont reçus au nombre des membres de la Société, et qu'ils seront invités sur-le-champ par le secrétaire, à venir participer à la séance; ce qui a été fait. S'étant rendus, sauf le citoyen Bonnet qui est absent, ils ont fait leurs remercîmens à l'assemblée, et ont pris séance.

Le citoyen Sibeud continuant de présider, a prié le citoyen Dauphin, secrétaire, qui s'était particulièrement occupé des travaux de la Société dans l'année qui vient de s'écouler, d'en faire le rapport, et de proposer les objets sur lesquels il importe de délibérer aujourd'hui.

Le citoyen Dauphin a dit : « Citoyens, avant de vous présenter ces objets, j'ai à vous demander une grace, c'est de vouloir bien me donner un successeur dans les fonctions de secrétaire. Vous verrez, par les délibérations du comité central,

du 18 nivose an 10, et de l'assemblée générale du 29 germinal dernier, que je ne m'en étais chargé que provisoirement. Reconnaissant plus que jamais l'insuffisance de mes moyens pour une place devenue encore plus importante par les circonstances nouvelles où la Société va se trouver; j'ai pensé de pourvoir à ses besoins, en priant le citoyen Ollivier dont le mérite et les talens vous sont connus, de vouloir bien s'en charger; je vous propose en conséquence de le nommer secrétaire de la Société ».

L'assemblée, en témoignant sa satisfaction au citoyen Dauphin du travail dont il a été chargé, a nommé d'une voix unanime le citoyen Ollivier secrétaire de la Société. Ce dernier ayant accepté; le citoyen Dauphin a proposé préliminairement la lecture de la délibération de la dernière assemblée générale du 29 germinal, et de celles du comité central qui l'ont suivie. Ce qui a été fait; toutes ont été unanimement approuvées.

Le citoyen Dauphin a continué et a dit : « Il y a une année, CITOYENS, que la Société se livra, dans l'assemblée générale du 4 brumaire an 10, à la discussion des moyens nécessaires pour donner plus de ressort et plus d'activité à ses travaux. Le citoyen Descorches plein de zèle pour sa restauration, et à qui nous devons l'heureuse idée de l'établissement des sections, dans un discours énergique qu'il prononça à cette séance, qui a été transcrit sur le registre, et que j'ai sous les yeux, « ne voyait, » dans les assemblées de la Société, que la manifes- » tation des meilleures intentions, l'émission de quel- » ques idées utiles, mais se perdant pour ainsi dire » dans le vague de conversations fugitives, plutôt

» que mûries par des discussions méthodiques ; il » n'éprouvait, en résultat, que des regrets, rien » que des regrets, de voir toujours l'établissement » de la Société à la même distance de l'objet de » son institution ; et cela par l'effet de la paralysie » native où elle se trouvait, constituée comme » elle l'était ». Telles furent les expressions du citoyen Préfet, dont l'application n'était que trop vraie pour plusieurs des séances qui avaient précédé.

» Je dois cependant, à celle du 4 brumaire, où ce discours fut prononcé, la justice de dire, qu'il y régna la plus grande émulation pour le progrès des arts agricoles et industriels. Une grande partie de ses membres y fit des soumissions pour près de 150 bêtes à laine d'Espagne, soumissions qui ont été réalisées au dernier passage du troupeau espagnol. Il fut lu, dans cette séance, des mémoires qui font honneur aux lumières et aux talens de leurs auteurs. L'essai de statistique agricole, commerciale et industrielle du département de la Drome, du citoyen Daly, le mémoire du citoyen Freycinet sur les moyens d'augmenter la prospérité de ce département, celui du citoyen Duvaure sur les bois et forêts, furent entendus avec applaudissement : la Société en a arrêté l'impression, ainsi que celle du discours du citoyen Descorches.

» La Société depuis s'est empressée d'accueillir un mémoire, que lui a adressé le citoyen Saint-Vallier, sur le mauvais état des grandes routes, la nécessité et les moyens de les réparer. Ce mémoire fut envoyé au premier Consul avec une lettre du citoyen Dingler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, alors secrétaire de la Société,

qui y joignit des motifs puissants ; et s'il est permis de juger certains effets par les causes qui les ont precédés, nous avons lieu de penser qu'il peut avoir contribué à hâter les travaux, que la sage prévoyance du Gouvernement fait exécuter sur toutes les grandes routes.

» Le citoyen Descorches présenta, à la suite du discours dont nous avons parlé, un projet de règlement pour une nouvelle organisation de la Société, en huit sections, dans huit des villes principales du département. Ce projet servit de base au règlement que nous rédigeâmes, et depuis le moment de son acceptation, depuis celui où nombre de nouveaux membres, recommandables par leurs connaissances agricoles, ont été appelés dans notre sein, les assemblées ont été plus suivies, et des discussions variées sur des objets utiles, les ont rendues toujours plus intéressantes.

» Nous avions éprouvé un regard favorable du Ministre de l'intérieur ; sur les sollicitations du citoyen Préfet ; il nous avait accordé une somme de trois cents livres.

» Quoique nous fussions bien de l'avis d'un membre éclairé de la Société, qui, dans un discours prononcé lors de sa formation, avait fait sentir l'inutilité et les inconvéniens de prix proposés au *vain parlage*, c'est-à-dire, aux seules facultés oratoires des théoriciens et des gens de cabinet, au préjudice des encouragemens dus aux bons cultivateurs ; considérant l'état des mauvaises terres qu'on rencontre à chaque pas dans ce département ; considérant les avantages qu'on pourrait en retirer en les employant à

la plantation de la vigne, qui a un succès si général dans la plupart des arrondissemens de la Drome ; nous ne crûmes pas pouvoir employer plus utilement la somme accordée, qu'en proposant un prix en faveur de l'auteur du meilleur extrait ou abrégé à la portée des vignerons et simples cultivateurs, de l'ouvrage du citoyen Chaptal sur la culture de la vigne. Nous saisîmes en même temps cette occasion de lui marquer notre reconnaissance, et de rendre un hommage éclatant à ses talens. Le Ministre à qui nous adressâmes le programme que nous avions rédigé, y parut sensible, et nous fit la réponse qui a été insérée, avec la lettre d'envoi, dans nos registres, et dont je vous ai fait lecture.

» Nombre de journaux rendirent compte de notre programme. La Société d'encouragement de Paris nous fit des remercîmens particuliers, par la voie du citoyen Degérando, son secrétaire, de l'envoi que nous lui en avions fait, et elle en présenta une analyse très-satisfaisante dans son premier bulletin qu'elle nous adressa.

» Nous avions demandé au citoyen Chaptal d'enrichir nos archives d'un exemplaire de l'édition complette de ses œuvres ; il nous témoigna, ainsi que vous l'avez entendu, ses regrets de n'en avoir plus ; mais, peu de temps après, il nous fit annoncer par le citoyen Préfet une seconde somme de trois cents livres.

» Quoique cette gratification n'ait pas encore eu son effet, nous espérons qu'en nous soumettant aux états de dépense exigés par de nouveaux règlemens sur la comptabilité des agens de la trésorerie nationale, nous n'éprouverons aucun retard. Pour y

parvenir, nous avons arrêté de faire un choix de livres élémentaires et d'un journal d'agriculture jusqu'à la concurrence de la somme de trois cents livres. Les citoyens Delandes et Dubost ont été nommés pour faire ce choix. Nous entendrons aujourd'hui le rapport qu'ils se sont chargés d'en faire.

» Cet objet étant rempli, nous vous proposerons, CITOYENS, d'autoriser le bureau à traiter avec un libraire pour l'envoi d'un compte acquitté de ces livres, dont nous lui ferons passer le montant dès que le trésorier aura touché la somme.

» Cet article sera le premier objet de la délibération de ce jour ».

ARTICLE II.

» Nous vous présenterons en second lieu l'état actuel de l'établissement des sections de la Société. Trois seulement nous ont annoncé leurs dispositions. Celle de St-Vallier paraissait devoir être la première en date. Le citoyen St-Vallier nous avait adressé, le 1.er thermidor, les noms des membres destinés à opérer sa formation; mais il avait cru devoir attendre le résultat de l'assemblée générale, pour être assuré que les individus qu'il a proposés seraient agréés. En voici les noms. Les citoyens Andrevon, à St-Sorlin; Fleuri père; Periolat, à Auterive; Tournon père et le citoyen St-Vallier lui-même, tous les quatre déjà membres de la Société; les citoyens Baborier, ex-législateur; Desblins, maire d'Albon; Dominique-Nicolas Fayard, homme de loi; Fleuri fils, juge de paix; Goubertier père, receveur de la poste; Jourdan fils, à Tain; Martin, à Moras; Monnier, à St-Vallier; Felix Quincieux, à Moras;

Robert père, à Anneiron; Sibut, à la Ville-neuve; et Tournon fils, à Claveyson, tous propriétaires. Le citoyen St-Vallier annonce par sa lettre qu'ils sont tous recommandables, aux termes du règlement, par leur moralité et leurs connaissances agricoles, et nous ne pouvons qu'applaudir au choix qui en a été fait.

» La section de Crest, toute composée de membres anciens de la Société, s'occupa dès le 20 thermidor de sa formation, et par une délibération qui fait honneur à ses lumières et à son zèle, après avoir nommé les président, secrétaire et trésorier; après avoir traité des objets infiniment utiles, tels que l'éducation des bêtes à laine d'Espagne, dont plusieurs membres s'occupent avec succès, elle a arrêté le règlement de son organisation en quinze articles, qu'elle nous a adressé pour le soumettre à votre approbation. La lecture de ce premier procès-verbal, qui renferme ce règlement, vous fera connaître les noms des membres de cette section. Une seconde lettre du citoyen Daly, secrétaire, du 22 brumaire, a annoncé depuis au président que la section de Crest avait délibéré d'admettre au nombre de ses membres les citoyens Bonnet l'aîné, Duchêne, ex-tribun; Casimir Freycinet, Lombard Latune aîné et Latune cadet, dont il avait été chargé de soumettre également la réception à l'approbation de l'assemblée générale. Il suffit de vous les nommer pour être assuré que vous vous empresserez de les agréer : nouveau Cincinnatus, l'un d'eux a préféré la culture de ses champs aux honneurs de la législature et au séjour de la capitale.

» La lecture de ce procès-verbal a fait connaître à l'assemblée des membres bien chers à la Société par leur mérite personnel et par les succès que plusieurs ont obtenu dans la pratique des arts agricoles et industriels ; ce sont les citoyens Blankard, de Loriol; Freycinet, de Mirmande; Tavan, d'Aoust; Sayn, d'Eurre; Curtin, de Grenoble; Archinard, Rigaud, Bellier, Armand, Faure Biguet, Terrasse, Bonnet d'Orion, et Daly, de Crest. Les citoyens Archinard, Daly et Bellier ont réuni la majorité des suffrages, le premier pour la place de président, le second pour celle de secrétaire, et le troisième pour celle de trésorier.

» Il serait à desirer que le nouveau mode d'assemblée de la section de Crest, indiqué dans les campagnes des sociétaires, adopté par le procès-verbal que je viens de vous lire, fût généralement suivi par les autres sections dans la belle saison ; il ne pourrait qu'exciter l'émulation des membres entr'eux, et tourner à l'avantage de l'agriculture. « Ces rendez-vous champêtres pré-
» senteront sans cesse aux sociétaires et aux bons
» cultivateurs des tableaux animés et vrais de
» ce qui fait l'objet de leurs travaux et de leurs
» recherches ».

» La section de Montelimar était prête à se former, et nous en aurions eu des détails, si la séance de ce jour eût été plus retardée. Cependant le citoyen Bernard la Jonquière, membre de la Société, en nous annonçant, par ses lettres des 10 messidor et 14 fructidor derniers, ses dispositions favorables et celles d'un certain nombre d'individus, tous cultivateurs avantageusement connus par leur moralité, et qui s'étaient ras-

semblés pour cet objet, a mandé qu'il pensait qu'on avait besoin, pour l'organisation définitive de la section, de l'approbation *du Préfet bienfaisant de la Drome*, et *de la Société mère*; ce sont ses expressions. Il a dit qu'on avait proposé pour président le citoyen Roussillac, sous-Préfet, et pour secrétaire le citoyen Forquet fils. Il a envoyé la liste suivante des membres choisis pour composer cette section, savoir; les citoyens Roussillac, Forquet, maire; Bernard la Jonquière, Charciron aîné, Forquet-Breton, Grosset, à Tolignan; Guinet père, Lahaie, maire de la Garde; la Bruyère, Meillon, à Marsanne; Montlovier, maire de Bonlieu; Marre, maire; Pellaprat-Voulaire, Sauteirat neveu, à St-Marcel; Serret aîné, et Theoule, à Pierrelatte. Nous n'avons que des éloges à faire de ces différens citoyens, et nous ne doutons pas qu'ils ne soient tous agréables à la Société : j'ajouterai qu'une nouvelle lettre du citoyen Roussillac a annoncé de leur part les intentions de se former incessamment.

» Le citoyen Préfet nous a bien annoncé dans sa lettre du 21 thermidor, qu'il y avait des dispositions favorables à Nyons, pour un prochain établissement; mais la Société n'a rien reçu de direct. Elle n'a non plus reçu aucune réponse des membres de la Société habitant les villes de Romans, Dye et le Buis, auxquels nous avions écrit pour le même objet.

» Voilà, CITOYENS, l'état actuel des sections arrêtées par la dernière assemblée générale, sur l'existence et l'approbation desquelles vous aurez à délibérer.

» Nous avons lieu d'espérer cependant que le bon exemple de celle de Crest, le succès de ses premiers travaux, l'influence et l'activité de notre nouveau président, contribueront à nous obtenir bientôt des résultats plus satisfaisans ».

Art. III.

» En troisième lieu, j'ai à vous faire part de la réponse que j'ai reçue du Ministre de l'intérieur, le 13 vendémiaire dernier, concernant le mémoire sur les moyens de détruire l'insecte appelé *Ciron*, qui attaque les oliviers. La Société avait cru devoir adopter et proposer les moyens indiqués par son auteur, le citoyen Armand, juge de paix à Nyons; mais le Ministre n'a pas approuvé la mesure générale de forcer les cultivateurs à couper et à brûler les branches attaquées par l'insecte. Il convient qu'il serait utile de couper les branches, et que cela est recommandé par plusieurs agronomes; mais il pense qu'il serait dangereux de le faire pendant trois mois de suite. Il a proposé d'employer les fumigations, les aspersions, les poisons, les appositions de matières visqueuses, d'odeurs fortes, etc. Il pense qu'il serait plus simple et plus utile de recourir au ratissage des arbres, qui, en détruisant les œufs des insectes et les larves, a l'avantage de rendre les arbres plus vigoureux. Il conseille d'employer des gluaux, des bandes étroites de matières grasses, que l'on place à la naissance des grosses branches, et par le moyen desquels on empêchera les larves de faire du tort à la tête des arbres. Enfin il conseille d'allumer des feux le soir, pour détruire les papillons et les teignes, précautions qui, ainsi

que les précédentes, peuvent s'appliquer utilement à tous les arbres fruitiers.

Le Ministre a approuvé, dans la même lettre, le règlement imprimé que je lui avais adressé. Il l'a considéré comme tendant à atteindre le but d'utilité que la Société se proposait dans ses travaux.

Et attendu qu'il est une heure après midi, le président a levé la séance; il l'a continuée à trois heures, et a signé, *SIBEUD, Président, DAUPHIN, Secrétaire.*

DUDIT JOUR, à trois heures après midi, continuation de la séance, l'assemblée composée des membres ci-devant nommés.

Le citoyen Dauphin a dit : « Vous avez vu, CITOYENS, par la lecture des délibérations de la dernière assemblée générale, et de celles du comité central, que nous avons rendu compte successivement des différens ouvrages qui nous sont parvenus concernant l'économie rurale et les arts ».

ART. IV.

» Parmi ceux envoyés ou lus par les membres de la Société, vous avez sans doute distingué ceux ci-après, savoir; 1.° celui du citoyen Gaillard sur les vices de la répartition actuelle des contributions; sur les jachères; sur le mauvais état des chemins vicinaux de commune à commune; sur les moyens de tirer parti des eaux abondantes qui nous entourent, en les employant soit à de nouvelles prairies dans la plaine de Valence, soit à des fontaines dans la ville.

Ce mémoire renferme des traits historiques relatifs à la France en général et à notre ville en particulier.

2.° La lettre imprimée du citoyen Préfet au conseil général du département, du ...... dans laquelle, au nombre des sollicitudes paternelles qu'il manifeste pour l'amélioration de toutes les parties confiées à son administration, on lit la proposition qu'il a bien voulu faire d'accorder à la Société une somme annuelle de douze cents livres, moins pour l'encourager dans ses travaux, avait dit, à cette occasion, un membre du conseil, que pour ne pas la laisser se décourager.

3.° Un imprimé du citoyen Cœuret sur la comparaison des nouveaux poids et mesures avec les anciens, ouvrage utile et indispensable dans les circonstances.

4.° Les observations manuscrites du citoyen Faure de la Forêt, sur le meilleur emploi des fumiers, sur les temps les plus favorables au labourage des terres dans la plaine de Valence et dans les cantons voisins. Ces observations ont d'autant plus de poids, que le citoyen Faure pratique lui-même l'agriculture. Il ne les a proposées qu'après l'expérience qu'il en a faite avec un succès connu de la plupart des membres de l'assemblée.

Dans le nombre des autres ouvrages envoyés à la Société, il en est un que nous ne saurions trop recommander à votre attention, c'est celui sur l'amélioration des chevaux, que le Ministre de l'intérieur nous a adressé en prairial dernier. Il réunit, ainsi que tout ce qui émane de son ministère, l'*utile dulci* recommandé par le poète latin. Nous en avons deux exemplaires. J'ai pensé qu'il serait à propos d'en faire passer un aux

sections,

sections, afin de répandre toujours davantage les instructions qu'il renferme.

Quoique l'intérêt particulier recommande assez cette branche de commerce si précieuse en France, pour affranchir la nation du tribut qu'elle paie aux étrangers et sur-tout aux Anglais; quoique l'expérience et la situation topographique du département nous obligent de préférer, pour le labourage, les mulets aux chevaux, principalement dans nos terreins pierreux et sur nos montagnes; il est une infinité d'observations nouvelles, qu'il faut lire et consulter dans l'ouvrage même, et dont une partie ne s'applique pas moins à l'éducation des mulets.

Pour parvenir au rétablissement de nos races primitives, seul moyen de nous suffire un jour à nous-mêmes, l'auteur conseille de n'employer que les races du midi. « Transportées au nord, elles » conservent, améliorent, régénèrent les races du » nord, tandis que ces dernières transportées au » midi, font dégénérer promptement celles avec » lesquelles on les allie, et disparaissent bientôt » elles-mêmes. Les étalons des pays méridionaux » n'ont jamais produit des chevaux inférieurs en » qualités à la mère. Ces qualités ont presque » toujours été améliorées, et l'exemple du con- » traire a eu constamment lieu pour les étalons » du nord ». On sait que la nature n'agit point ainsi dans les productions végétales; les arbres et en général toutes les plantes du nord réussissent communément transportées au midi, tandis que celles du midi dégénèrent et périssent au nord, à moins qu'on n'ait pris la précaution de les acclimater.

On verra avec reconnaissance, dans l'instruc-

tion sur l'amélioration des chevaux, que le Gouvernement qui a senti les vices de l'ancienne administration des haras, s'empressera de favoriser, par des encouragemens, les citoyens qui s'occuperont de cet objet important.

Si les bulletins de la Société d'encouragement de Paris n'étaient pas connus de tous les amateurs des arts et de la plupart d'entre vous, je mettrais sous vos yeux quelques articles les plus saillans de ce journal. Je me contenterai d'un seul qui vous fera connaître le succès prodigieux et presqu'incroyable, qu'a obtenu en Sylésie le comte de Magnis, dans l'éducation des bêtes à laine d'Espagne. Ce cultivateur trouva sur ses terres en 1786, époque à laquelle il commença à les faire valoir, trois mille moutons indigènes, dont le produit était évalué à quatre mille francs. En introduisant les races à laine fine, et en adoptant un bon système de culture, tel que les prairies artificielles, la culture des pommes de terre et autres plantes légumineuses, pour remplacer les jachères; le comte de Magnis retire aujourd'hui de son troupeau, porté à neuf mille bêtes, un bénéfice annuel de cent cinq mille francs. Cet article beaucoup plus étendu dans le bulletin, est extrait d'un traité sur les bêtes à laine d'Espagne, par le citoyen Lasteirie, que j'invite la Société et les amateurs à se procurer.

Nous avons reçu, depuis la dernière assemblée du comité central, du 4 vendémiaire dernier, plusieurs imprimés, dont il ne serait pas moins nécessaire de vous rendre compte avec quelque détail, si le temps qui nous reste nous le permettait.

En voici les titres :

Le premier est un compte rendu à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'institut national, de la vente des laines et des bêtes à laine du troupeau national de Rambouillet, du 15 prairial an 10. Cet ouvrage présente des résultats extrêmement favorables à la propagation des bêtes à laine d'Espagne, et à la préférence qu'on doit leur donner sur les nôtres, quelques chères que les premières puissent être.

Le second de ces imprimés est un recueil de mémoires choisis parmi ceux lus ou adressés à la Société libre d'agriculture, arts et commerce des Ardennes. Il renferme des découvertes et des expériences utiles à l'humanité et aux arts dans différens genres.

Le troisième est intitulé ; exposition publique des produits de l'industrie française, an 10, avec un procès-verbal des opérations du jury pour les examiner.

La richesse et la variété de ces produits, pendant deux années consécutives, annoncent à la France des triomphes assurés dans les arts, et non moins éclatans que ceux qu'elle a obtenus dans les armes.

Le siècle que nous venons de commencer fera époque dans l'histoire des nations, et comme de grands succès en tout genre ont valu aux Périclès, aux Augustes, aux Louis XIV, l'honneur de donner leurs noms à leurs siècles, la postérité ne manquera pas d'assigner au dix-neuvième au premier de l'ère républicaine, le nom du héros qui en fait la gloire et l'ornement.

ART. V.

Dans ce nouvel état de choses, avec l'éclat dont brillent les arts et l'industrie, avec les acquisitions sans nombre que nous avons faites des chefs-d'œuvre dont naguères s'énorgueillissaient l'Italie et ses villes les plus florissantes, avec l'influence du génie protecteur à qui nous les devons, il n'est pas un Français industrieux dont la tête ne fermente, et qui n'éprouve un besoin d'imaginer, de créer ; et déjà nous comptons, dans l'arrondissement de Valence, deux établissemens utiles absolument nouveaux pour nous : le premier, la manufacture de vert-de-gris dont le citoyen Berger notre compatriote vient d'enrichir notre ville.

Le second, celle de poterie de grès que les citoyens Reymond et Revol ont établie depuis deux ans à St-Use, canton de St-Vallier, sous la direction d'un homme habile, le cioyen Muller.

Vous verrez, CITOYENS, par le prospectus que je me suis chargé de vous présenter, qu'impénétrable aux alkalis les plus spiritueux, et n'éprouvant aucune sudation extérieure, cette poterie est destinée à remplacer en France les vases nécessaires aux orfèvres, aux chimistes, aux pharmaciens, aux brasseurs, articles qu'on ne tirait qu'à grands frais de l'Allemagne. Solide et légère tout-à-la-fois, portant avec elle son vernis, cette poterie est d'un excellent usage dans le ménage, et ne présente aucun des inconvéniens des ustensiles de cuivre. Elle a obtenu, il y a une année, les honneurs de l'exposition au Louvre, après avoir subi l'examen rigoureux d'un jury nommé par le citoyen Prefet. Les soins que les citoyens Reymond

et Revol prennent pour porter cette poterie à sa perfection, lui ont donné un accroissement considérable; des formes nouvelles, des dessins soignés et de bon goût, lui assureront encore une place dans les fabrications destinées au luxe de la table.

Art. VI.

Les digressions auxquelles je viens de me livrer, m'ont fait perdre un instant de vue les objets que j'ai encore à vous présenter. L'accueil que la Société a fait jusqu'à présent aux choses utiles dans l'économie rurale, m'a engagé à faire apporter sous les yeux de l'assemblée un râteau en fer monté sur deux petites roues avec un brancard, instrument nouveau, propre à recueillir la graine de trèfle.

De tous les moyens pratiqués dans le canton de Valence pour faire disparaître les jachères, le trèfle est un des plus généralement employé; il est le moins dispendieux et le plus productif. Comme il est prudent, pour ne pas être trompé par les marchands, d'en recueillir soi-même la graine, et qu'on n'y parvient communément qu'avec des frais et un temps considérables, j'ai imaginé ce râteau pour y pourvoir. Un homme le conduit des deux mains, pendant qu'un autre prend dans la caisse placée derrière l'essieu, les bouquets qui s'y ramassent, à mesure qu'on avance dans le champ, et les met après dans des sacs ou sur des draps placés de distance en distance.

Je n'examinerai pas en ce moment, si à la longue le trèfle épuise les terres, et si on ne doit s'en servir qu'après les avoir laissées reposer pendant plusieurs années : ces observations doivent être le fruit de l'expérience. Mais il existe contre le plâtre qu'on emploie pour hâter la végétation du

trèfle et des luzernes, un préjugé très-défavorable à son usage, et sur lequel je crois devoir me permettre quelques réflexions.

On lui attribue communément la mortalité des arbres, que nous avons éprouvée depuis l'hiver de 1788, et on ne fait pas attention que cet hiver commença le mal, que beaucoup d'arbres y succombèrent, et qu'une partie de ceux qui échappèrent, sont restés depuis languissans.

Il est bien certain que si l'on sème du trèfle au pied des arbres, et qu'on les fume ensuite avec du plâtre, sans avoir la précaution de les travailler autour avec la pioche à une certaine distance, le trèfle ou la luzerne en dessécheront les racines et les feront périr en peu de temps. Mais qu'on essaie de répandre du plâtre autour d'un arbre quelconque, et qu'on le travaille après avec la pioche ou la charrue, sans rien semer au pied, on ne s'appercevra d'aucune différence fâcheuse dans l'état de ses racines, de son feuillage ou de ses productions; il en paraîtra au contraire plus vigoureux.

Je ferai part à la Société d'une instruction sur la manière de construire mon râteau et de s'en servir. Je le crois susceptible d'être perfectionné en aiguisant les flèches et en augmentant la largeur de la caisse pour recevoir les bouquets. Je prie l'assemblée de nommer deux commissaires pour l'examiner, et faire un rapport, à la prochaine assemblée du comité central, des modifications dont ils le croiront susceptible, pour être employé utilement.

Art. VII.

J'ai de même fait apporter sous vos yeux, Citoyens, deux plantes d'arachides ou pistaches

de terre, garnies de leurs gousses et de leurs racines, dont le citoyen Préfet nous avait remis la graine en prairial dernier, afin d'en faire connaître la nature et les formes à l'assemblée.

L'utilité de cette fève, susceptible de produire immensement, est généralement sentie; elle ne m'a néanmoins rendu qu'environ 20 grains pour un. Il est vrai que je ne l'ai semée qu'à la fin de prairial, et qu'elle aurait dû l'être au plus tard en floréal; je ne l'avais point semée non plus à la distance nécessaire : cette distance doit être au moins de dix-huit pouces en tout sens. Un imprimé que le citoyen Préfet a fait répandre à cet égard, donne sur cette plante des détails extrêmement intéressans. Il nous apprend qu'on en tire une huile d'une excellente qualité pour le ménage, et qu'elle est d'une grande ressource pour remplacer l'huile de noix dans tous les arts où celle-ci est nécessaire, particulièrement dans la peinture. Je remettrai également à la Société une instruction sur la manière dont cette plante est susceptible d'être cultivée, sous le climat de la Drome; après en avoir conféré avec ceux des sociétaires qui en ont fait des essais. J'invite l'assemblée à engager le citoyen Préfet à demander un nouvel envoi de graines, pour en pourvoir les membres de la Société qui voudraient la cultiver.

Art. VIII.

Le citoyen Faure de la Forêt, chargé par la délibération du comité central, du 4 vendémiaire dernier, de faire un rapport à l'assemblée générale sur l'ouvrage envoyé par la Société d'agriculture de Seine et Oise, intitulé *Sur les moyens de concourir au perfectionnement des charrues*, ayant

annoncé à l'assemblée qu'il était prêt à lui en rendre compte, il a dit : « J'ai lu avec attention » cet ouvrage, et je me suis convaincu que la » commission dont on m'avait chargé était au- » dessus de mes forces; cependant pour répondre, » autant qu'il est en moi, aux vues de la Société, » je dirai que les charrues qui y sont décrites me » paraissent beaucoup trop composées, qu'elles » sont chargées de pièces d'un détail minutieux, » et peu susceptibles d'être adoptées pour les tra- » vaux propres à nos terreins. Celles dont nous nous » servons, moins compliquées et par conséquent » plus légères, quoique susceptibles du degré de » force nécessaire, pour résister à la fatigue qu'elles » sont dans le cas d'éprouver, présentent, par » cela même qu'elles ont moins de poids, plus » d'aisance aux bestiaux que l'on emploie. Je » croirais même que si les départemens de la » Seine, de Seine et Oise et beaucoup d'autres » avaient connaissance de celles dont nous » nous servons, ils n'hésiteraient pas à les mettre » en pratique, leurs formes simples les y déter- » mineraient; mais il faudrait aussi qu'ils eussent » ou qu'ils se procurassent les bois dont nous nous » servons pour leur construction. J'ai apperçu dans » les leurs un assemblage de pièces qui ne sont » propres qu'à les renforcer, mais aussi qui leur » donnent plus de poids.

» La première qu'ils appellent la charrue à » chaîne ou à maille, en a cinq qu'ils nomment » étançons, attenantes au sep que nous connaissons » vulgairement sous le nom d'alamon, où nous » n'en mettons qu'une pour l'assemblage de la » chambotte, qu'eux nomment la flèche. Il y en » a donc quatre que nous supprimons; je ne vois

» même pas qu'elles soient utiles, si ce n'est qu'elles
» servent de renfort comme je l'ai dit ; mais alors
» elles ne peuvent que retenir la terre que le coutre
» divise et laisse passer sur les côtés opposés du
» versoir. Ne pouvant trouver assez d'espace pour
» s'échapper dans cette partie, cette terre doit né-
» cessairement s'arrêter entre les étançons, et dès-
» lors elle est un poids de plus que les bestiaux sont
» obligés de tirer.

» La charrue qu'on nomme à déversoir, a,
» à peu de chose près, les mêmes inconvéniens
» que la première : elle serait susceptible de por-
» ter moins de terre, ayant deux étançons de
» moins ; mais l'éloignement du soc au premier
» étançon, que nous appelons tendille, et qui
» nous sert à donner plus ou moins de fond au
» labourage, a trop de distance, et doit exposer
» la charrue à lever son talon. Quant au coutre,
» il se trouve placé comme sont les nôtres.

» La charrue en usage dans la partie du dé-
» partement de la Seine connue sous le nom de
» Brie, aussi compliquée que les précédentes,
» doit donner lieu aux mêmes inconvéniens.

» La charrue désignée sous le nom *à tourne-*
» *oreille*, ou charrue de Beauce, est celle des
» quatre qui a le plus de rapport avec les nôtres ;
» je doute néanmoins qu'elle soit aussi facile à
» conduire par sa construction : il n'y aurait que
» l'expérience qui pût m'en convaincre.

» Quant aux avant-trains de ces différentes
» charrues, nul doute que la manière dont les
» bestiaux y sont placés, ne les mette dans le
» cas de tirer avec plus de facilité, étant atelés
» par deux cordes attenantes aux colliers, et ayant
» derrière un palonnier que nous appelons reynard :

» dans cette position, le plus fort peut être accou-
» plé avec le plus faible ; ce qu'on ne peut faire
» par l'atelage dont nous nous servons, appelé la
» *coralive.*

» Je proposerai à la Société de demander à
» celle de Seine et Oise de lui faire parvenir une
» des charrues, qu'elle croira la mieux perfec-
» tionnée, ainsi que tout ce qui est attenant ; on
» lui offrirait en même temps une des nôtres ; con-
» vaincu qu'en pareille matière, il n'y a que l'ex-
» périence et la pratique qui puissent assurer le
» plus ou le moins de perfection, sur-tout lors-
» qu'il s'agit d'opérer dans des terreins qui peuvent
» différer essentiellement ».

Le citoyen Faure de la Forêt a lu ensuite un petit mémoire sur une manière nouvelle qu'il a imaginée pour labourer le long des souches de vigne plantées sur deux lignes droites, avec un intervalle de plusieurs mètres entre deux, plantation qu'on appelle vulgairement échamp. Pour pouvoir approcher des souches avec l'araire ou le binet, et empêcher les bestiaux de marcher sur les pampres et sur les souches, il a placé, à l'extrémité de la flèche ou chambotte, une verge ronde et mouvante en fer qui la traverse d'un demi-mètre de long : à cette verge en est attachée une autre d'un mètre ou trois pieds de longueur, qui tient au sep, près de l'étançon ou tendille, par un piton à vis qui permet de la tourner au bout de chaque raie. Les bêtes de trait sont attachées à la chaînette ou trasillon qui se place à l'extrémité de la première verge, et de cette manière elles tirent à deux ou trois pieds des souches, pendant que le conducteur assujétit l'araire et le soc à

passer jusqu'auprès des souches et sous les pampres sans les endommager. On fait ainsi, en un quart d'heure de travail, l'ouvrage qu'un cultivateur pourrait à peine achever en un jour à la pioche.

Le citoyen Faure a tracé avec une plume, à la suite de son mémoire, la forme de son binet avec les verges de fer qu'il y a adaptées, et l'a mise sous les yeux de l'assemblée qui en a senti l'utilité, et l'a approuvée.

Art. IX.

Le citoyen Dubost, invité par le président à faire part à la Société du mémoire qu'il avait annoncé précédemment sur l'hivernage des abeilles, en a fait la lecture. L'assemblée en ayant témoigné sa satisfaction à l'auteur, par des applaudissemens répétés; le citoyen Dauphin prenant la parole, a dit: « Citoyens, il serait difficile de présenter d'une manière plus claire et plus persuasive les procédés qu'a adoptés le citoyen Dubost pour hiverner surement les abeilles. Confident des secrets de la nature sur cette mouche précieuse, il les a étudiés, il les a pénétrés avec une patience et une sagacité rares. Il diffère, il est vrai, d'opinion avec ce que nous avons eu de plus célèbres auteurs jusqu'à ce jour, Virgile, Réaumur, l'abbé Peluche, Millin, la Bergerie, etc., sur l'abstention absolue de ces insectes de toute nourriture pendant l'hiver. Le citoyen Dubost soutient, ainsi que vous l'avez entendu, que les abeilles ne touchent point à leur miel, et qu'elles n'en remplissent leurs ruches que pour les échauffer pendant la rigueur de la saison; il le prouve au surplus par des observations et des expériences soutenues et

sans replique. Que deviennent donc toutes les idées reçues jusqu'à ce jour sur cette circonstance de la vie des abeilles? Un hiver de plusieurs mois n'est pour elles qu'une longue nuit; elles les passent, attachées les unes aux autres en forme de grappe, sans presque changer de situation jusqu'au beau temps; et de la manière dont s'y prend le citoyen Dubost, en portant ses ruches dans l'intérieur d'un appartement quelconque, pourvu qu'il soit sans jour, et d'une température plutôt froide que chaude et toujours égale, les mouches n'en souffrent point; il ne leur rend leur activité ordinaire qu'au retour de la belle saison, et lorsqu'il en croit le moment favorable.

» C'est dans son premier ouvrage, imprimé à Bourg, et dont il a fait hommage à la Société en arrivant à Valence, qu'il faut lire sa méthode et ses procédés pour l'éducation des abeilles.

» Le mémoire dont vous venez, CITOYENS, d'entendre la lecture, est fait pour servir de suite à ce premier ouvrage. Je propose à l'assemblée d'en arrêter l'impression ».

ARTICLE PREMIER.

L'assemblée délibérant sur les différens objets présentés par le citoyen Dauphin, a arrêté sur le premier, après avoir entendu le rapport des citoyens Deslandes et Dubost, que le bureau prendra, avec tel libraire qu'il jugera à propos, les arrangemens nécessaires pour procurer à la Société, 1.° un exemplaire de l'édition complette des œuvres du citoyen Chaptal, Ministre de l'intérieur; 2.° le dictionnaire d'agriculture, de l'abbé Rosier; 3.° le journal de l'année courante de la bibliothéque britannique; 4.° les annales d'agriculture, etc.

Dans le cas où le prix de ces différens ouvrages excéderait la somme de trois cents livres, elle a autorisé le trésorier à en faire les fonds.

ART. II.

L'assemblée a agréé unanimement tous les membres proposés par les sections de St-Vallier, Crest et Montelimar ; elle a arrêté que le bureau témoignera sa satisfaction à celle de Crest sur le zèle qu'elle a montré pour son établissement et le succès qu'ont obtenu ses premiers travaux ; qu'invitation sera faite à celles de St-Vallier et de Montelimar de compléter leur organisation. Le bureau prendra encore les mesures nécessaires pour accélérer l'établissement de celles de Romans, Die, Nyons et le Buis.

ART. III.

Il sera envoyé copie, au citoyen Armand, à Nyons, de la lettre du Ministre de l'intérieur sur les moyens qu'il propose pour détruire le *Ciron* qui attaque les oliviers, avec invitation de les pratiquer et faire adopter aux communes voisines.

ART. IV.

L'assemblée autorise le trésorier et le conservateur des collections à faire faire des tablettes et des cartons, dans lesquels ils placeront par ordre tous les mémoires, imprimés, livres manuscrits et autres objets qui leur seront adressés tant par les membres de la Société, que par les étrangers, et ils en tiendront registre. Ces ouvrages seront rappelés dans le compte qui sera présenté tous les six mois à l'assemblée générale. Les sociétaires pourront les demander en communication,

soit pour eux, soit pour leurs sections, en s'engageant par écrit de les rétablir aux archives dans l'espace d'un mois. Il sera rendu compte, au surplus, verbalement, dans les assemblées du bureau, qui auront lieu tous les dimanches à dix heures du matin, des bulletins de la Société d'encouragement pour les arts, et des autres journaux qui auront été reçus dans la semaine ; et les articles importans qu'ils renfermeront, seront présentés ensuite aux assemblées du comité central, tous les mois, et successivement aux assemblées générales.

L'instruction sur l'amélioration des chevaux sera envoyée à la section de Crest, et aux autres sections, lorsqu'elles seront organisées.

ART. V.

Le citoyen Berger sera invité à faire part au bureau des progrès de sa manufacture de vert-de-gris, pour qu'il puisse en rendre un compte particulier à la prochaine assemblée générale.

Les citoyens Reymond et Revol seront remerciés du prospectus qu'ils ont envoyé ; ils seront invités de remettre aux archives une copie du procès-verbal du jury nommé pour l'examen de leur poterie.

ART. VI.

Les citoyens Montresse et Martin sont nommés commissaires pour examiner le râteau en fer propre à recueillir la graine de trèfle, présenté à l'assemblée par le citoyen Dauphin. Ils feront part au plus prochain comité, du dégré d'utilité et de perfection dont ils le croiront susceptible.

ART. VII.

L'assemblée, en remerciant le citoyen Dauphin de l'attention qu'il a eue de mettre sous ses yeux les deux plantes d'arachides ou pois-pistaches, qu'il a apportées, les premières qu'elle ait vues en ce genre, a arrêté que le bureau demandera au citoyen Préfet, de vouloir bien procurer à la Société un nouvel envoi d'un quintal de pois-pistaches, et de s'assurer qu'elle est *la* manière la plus facile et la moins coûteuse d'en ouvrir les gousses; le trésorier est autorisé à faire les frais de cet envoi.

ART. VIII.

Le citoyen Faure de la Forêt est remercié des détails qu'il a donnés sur l'ouvrage envoyé par la Société de Seine et Oise, sur le perfectionnement des charrues, ainsi que sur sa manière de labourer les vignes à sillons ou échamps. Le bureau enverra un exemplaire de la présente délibération à la Société de Seine et Oise, pour lui faire connaître l'opinion du citoyen Faure. Il invitera cette Société à adresser à celle de la Drome des modèles en bois des grandes et petites charrues en usage soit dans son département, soit dans les voisins, en lui offrant de lui faire connaître les nôtres de la même manière. Le Ministre de l'intérieur sera invité de vouloir bien favoriser ces communications sans frais pour la Société.

ART. IX.

La Société arrête que l'ouvrage du citoyen Dubost sur l'hivernage des abeilles sera imprimé à la suite et dans le même format de la présente délibération, laquelle sera envoyée au Ministre

de l'intérieur, aux Sociétés de la Seine, de Seine et Oise ; à celle d'encouragement pour les arts, et autres Sociétés correspondantes : et avant la clôture de la séance, le président a proposé de nommer les trois membres qui, aux termes du règlement, doivent être adjoints au bureau, pour activer ses travaux.

L'assemblée a choisi à l'unanimité les citoyens Dupalais, Dupré aîné et Sinard.

Les citoyens Dubost et Cartier de la Sablière ayant proposé d'admettre, en qualité d'associés correspondans, les citoyens Othon de Moidière et de Chancé, membres de la Société d'agriculture, sciences et arts, de Lyon, dont le mérite et les talens littéraires sont généralement reconnus.

L'assemblée les a agréés unanimement ; le bureau est autorisé à leur en donner connaissance.

Il a été mis sur le bureau, avant la séparation de l'assemblée, un mémoire imprimé sur la gélatine des os, par le citoyen Cadet-Devaux, envoyé à la Société depuis hier.

L'importance de cette découverte extrêmement précieuse à l'humanité, a déterminé l'assemblée à nommer les citoyens Deslandes et Lachesserie pour en faire l'analyse, et en présenter un rapport à la prochaine assemblée du comité central.

Le président a déclaré la séance levée, et a signé.

SIBEUD, *Président.*

DAUPHIN, *Secrétaire.*

MÉMOIRE

Sur l'Hivernage des Abeilles, *lu le 23 brumaire an 11, à l'Assemblée générale de la Société libre d'Agriculture, Commerce et Arts, du Département de la Drome.*

Tout ce qui est animé, tout ce qui respire dans la nature, ne peut exister sans chaleur. C'est elle qui donne le mouvement au principe de vie. C'est elle qui préside à la régénération des êtres et opère leur développement. Dans le règne animal, chaque espèce la possède dans la proportion convenable à sa conformation et à sa destination particulière. Cette chaleur est si sagement disséminée dans tous les corps, qu'il n'est pas un individu qui ne jouisse de toutes les facultés que comporte son organisation. Nul ne peut dépasser les limites qui lui sont tracées, sans exposer son existence. Tout être agissant a sa place marquée, et il ne la quitte jamais quand il est le maître de ses volontés. Le lion ne fait entendre ses rugissemens que sous la zone torride, comme l'ours blanc ne peut exercer ses ravages que sur les terres septentrionales. Les reptiles, les insectes sont soumis à la même loi. Quoique nombre de ces derniers paraissent avoir une ressemblance de formes, il y a toujours des nuances qui échappent à notre pénétration, et que nous ne pouvons reconnaître que par la différence des climats qu'ils habitent.

Au milieu de cette foule innombrable d'animaux épars sur notre globe, nous remarquons avec étonnement que les Abeilles, parmi les insectes,

font une exception à cette loi générale. Plus particulièrement organisées, en ce qu'elles portent en elles le pouvoir de se créer une chaleur relative à leurs besoins, dans quelque hémisphère qu'elles se trouvent, elles acquièrent le droit de vivre et de se reproduire sous toutes les latitudes.

Il s'ensuit de ces réflexions qu'il n'est point d'insectes dont la multiplication soit aussi universelle que celle des Abeilles. On en trouve dans le nord, dans les pays tempérés, dans les climats les plus chauds, partout où croissent les plantes nécessaires à leur existence. Les fruits précieux que ces plantes fournissent ayant excité l'avidité de l'homme, il a d'abord cherché à s'emparer de leurs richesses, et à réunir à son domaine cette branche intéressante de l'économie rurale. Mais ignorant les véritables moyens d'augmenter ce genre de jouissances, il n'est pas encore parvenu à connaître les vrais procédés qui peuvent le conduire au degré de perfection dont il est jugé susceptible.

J'ai tâché de développer dans mon ouvrage les causes qui ont toujours retardé les progrès de la culture des Abeilles. J'ai cherché à prouver que le régime de ces insectes devait être fondé sur leur manière d'exister dans chaque lieu où ils se trouvent placés.

Dans les contrées où règne un printemps perpétuel, les Abeilles multiplient si considérablement que les essaims se succèdent sans interruption. Cette fécondité prodigieuse vient de la douceur du climat qui, en leur conservant toute l'année le libre usage de leurs facultés, leur fournit partout de la matière à cire et des sucs mielleux dont la source ne tarit jamais.

Dans le nord, l'état physique des Abeilles présente un contraste frappant. La fin est la même,

mais les moyens d'y arriver sont différens. Transplantées au milieu des plus âpres frimats, à travers lesquels elles n'ont pour perspectives qu'un court espace de beau temps pour amener à leur terme les ouvrages relatifs à la ponte, il ne leur reste, pour ainsi dire, qu'un moment pour consommer le grand acte de la génération, après lequel elles ne peuvent plus s'occuper que des travaux qui les mettent à l'abri de la rigueur des longs hivers qu'elles ont à passer. Si sous la zone torride leurs ouvrages sont faciles, sous celle opposée, elles ne peuvent exister qu'à force d'art et d'industrie. C'est alors que leurs talens se développent, et ils ne brillent jamais mieux que quand elles ont de grands obstacles à surmonter.

Les variations de la température dans nos climats leur étant plus pernicieuses encore que l'excès du froid et de la chaleur, elles exigent des soins particuliers pour leur conservation. Pénétré de l'importance de cette observation, je me suis convaincu par une étude approfondie de l'influence de nos saisons sur la vie laborieuse des Abeilles, que pour assurer leur prospérité, l'art devait s'appliquer à corriger ces défauts de température, en les faisant jouir des avantages qu'elles trouvent dans des contrées plus heureuses, et les préservant de ce que les nôtres ont de nuisible.

Après avoir reconnu les causes du peu de progrès de nos mouches, je me suis efforcé d'indiquer les moyens qui pouvaient nous en procurer de plus certains. J'ai donné dans mon manuel-pratique, à l'article des ouvrages à faire dans chaque mois de l'année, les procédés que j'ai cru les plus propres, pour parvenir au succès de toutes les opérations que je conseille, soit pour les diriger pendant leur vie active, soit pour les hiverner à l'abeiller.

Comme de cette dernière opération dépend en grande partie le salut des Abeilles, et que ceux qui adopteront ma méthode ne voudront peut-être pas construire un abeiller tel que celui dont j'ai donné le plan, j'ajoute à ce que j'ai dit sur l'hivernage à l'abeiller, qu'à l'égard des ruches isolées, un moyen sûr de les conserver, est de les placer dans un appartement, et de les y tenir tout le temps qu'on entrevoit du danger à laisser sortir les Abeilles. Mais ce procédé exige des précautions qu'il est essentiel de ne pas négliger. Il faut d'abord s'assurer d'un lieu qui soit proportionné au nombre de ruches qu'on veut hiverner, et où l'on puisse les maintenir dans l'obscurité la plus profonde. Un air froid et sec, une cave, des chambres ou tout autre endroit sont bons, pourvu qu'ils remplissent ces conditions. On prépare ensuite des planches ou des tables dont on garnira les supports avec du houx ou toute autre matière qui empêche les rats d'y monter. Lorsque les premiers froids commencent à se faire sentir, ce qui a lieu ordinairement dans le courant de brumaire, on détache une ruche, on la place sur une planchette qui doit déborder de quelques lignes pour faciliter son placement ; on la transporte, et on la pose avec sa planchette sur la table qui lui a été préparée ; et ainsi de suite pour toutes celles qu'on se propose d'hiverner.

En faisant le transport des ruches, on doit remarquer celles qui sont bien peuplées et bien pourvues, et celles qui n'ont qu'une population médiocre. Cette opération faite, on les laisse tranquilles jusqu'au lendemain. On les visite alors ; on soulève d'un pouce environ les ruches fortes sous lesquelles on fait passer de petits coins de bois. On laisse les faibles dans le même état où

on les a placées la veille. Si l'on craint cependant qu'il s'y forme quelque humidité, on les soulève comme les ruches fortes, sauf à ôter les coins si le froid les menaçait. En suivant ce procédé tel que je l'explique, on s'assure la conservation de ses ruches qui se retrouvent à la sortie de l'hiver, à très-peu de différence près, avec la même population et les mêmes provisions.

Le but de cet hivernage est d'ôter toute espèce d'action aux Abeilles. On ne peut y parvenir qu'en les tenant dans les ténèbres. Elles resteront tout l'hiver en cet état sans qu'il en résulte rien de fâcheux. N'ayant aucune idée de la durée du temps, quelques mois d'assoupissement ne sont qu'une nuit pour elles, après laquelle elles reprennent leurs travaux avec la même énergie et la même activité. Mais, je le répète, le plus petit jour dans l'appartement les exciterait à sortir et à se répandre vaguement; n'y voyant point assez pour diriger leur vol, elles tomberaient promptement dans l'engourdissement; si le nombre des mouches qui sortent se multiplie, la ruche se refroidit; et celles qui y sont restées étant en trop petit nombre pour entretenir sa chaleur, périssent.

J'ai aussi conseillé par la même raison, de les enfermer dans un endroit froid. Quoique attirées par la lumière, les Abeilles ne quitteront pas alors leurs positions lorsque le froid les forcera à se tenir en masse. Cependant si la gelée venait à pénétrer jusqu'à elles, (ce qui serait un cas extraordinaire), et qu'on eût à craindre le danger de les y laisser exposées, il faudrait ôter les coins de bois mis sous les ruches, et ne les replacer qu'au dégel, par les motifs que j'en ai donnés dans mon ouvrage. Il faudrait aussi mettre des couvertures sur les ruches faibles, ou qui ont peu de

miel, et les envelopper totalement, ou les enfouir dans des tas d'avoine ou d'autres grains, d'où on les sortirait et les replacerait sur les tables lorsqu'il n'y aura plus rien à craindre. Quoique cette dernière pratique ait réussi, il ne faut pourtant y recourir qu'avec circonspection; malgré l'air libre que contiennent ces sortes de ruches, l'on sent que fermées hermétiquement, il est toujours imprudent de laisser long-temps respirer le même air aux Abeilles.

Cet hivernage bien établi, on laissera les Abeilles dans le même état et dans le plus grand repos jusqu'au moment où on jugera convenable de les reporter à leur ancienne place. Il suffira de les visiter deux ou trois fois, pour voir si tout est dans l'ordre. Mais comme on est forcé de faire cette visite à la lumière, et que le feu attire singulièrement les Abeilles, on n'y restera que le plus court espace de temps; à moins que des accidens arrivés à quelques ruches ne forcent à prolonger le séjour qu'on doit y faire. Dans ce cas, pendant qu'on opère, on tiendra des couvertures sur les ruches soulevées, pour intercepter la lumiére, et des tampons de vieux linge ou de coton à l'entrée des ruches qu'on aura laissées dans leur position naturelle.

L'économe qui a hiverné convenablement ses ruches, doit veiller au moment de faire jouir les mouches des avantages que va leur offrir le retour du printemps. Ce moment est marqué par la nature du climat qu'il habite. Au premier épanouissement des fleurs, il reporte ses ruches à l'abeiller avec les mêmes précautions qu'il avait prises pour les hiverner. Il doit avoir l'attention de ne les replacer que le soir, une heure ou deux avant la nuit. S'il faisait cette opération en plein midi, et dans

une belle journée, il s'exposerait à perdre une partie de ses Abeilles qui, passant tout-à-coup de l'obscurité au grand jour, et échauffées par le soleil, seraient excitées à se répandre au-dehors, sans autre intention que de chercher à jouir de ce bienfait perfide. Pendant leur absence les rayons se refroidiraient ; et ne trouvant plus qu'un air glacé à leur retour, elles tomberaient dans un engourdissement mortel. Avant d'exposer ses ruches à l'air extérieur, il examinera l'état de l'atmosphère, et ne se déterminera à les replacer que quand il verra la température de la nuit à peu-près égale à celle du lieu où les Abeilles ont passé l'hiver, c'est-à-dire, que le thermomètre devra indiquer, dans l'un et l'autre endroit, cinq à six degrès au-dessus du terme de la glace. Quoiqu'alors les jours aient déjà quelque chaleur, les nuits sont encore très-froides, et il y aurait du risque d'exposer les Abeilles trop subitement au changement d'air. Par ce motif, les planchettes resteront sous les ruches replacées, pendant que les mêmes conséquences seront à craindre. Cette précaution n'est cependant bien essentielle que pour les ruches faibles ; celles-là demandent des soins particuliers qui seront assez recompensés, si l'on parvient à les repeupler. Quant aux ruches fortes, il faut moins craindre de les exposer de bonne heure à l'air froid ; elles sont en état de le supporter quand même elles éprouveraient des pertes que les mouches auront bientôt réparées, si la température leur permet de se livrer au travail.

L'économe doit aussi être attentif à ne pas sortir ses ruches trop tard de l'appartement ; il en résulterait pour lui la perte de ses essaims. S'il est bien persuadé que ses Abeilles ne peuvent faire aucune consommation pendant leur hivernage, il doit

penser que les ruches remises à l'abeiller contenant presque toutes leurs provisions, le premier soin des mouches sera de les debarrasser du vieux miel. Si cet ouvrage n'a lieu qu'à un temps avancé de la floraison, elles n'auront plus celui de recueillir les sucs abondans que les fleurs leur offrent, et l'époque la plus précieuse de la ponte s'écoulera inutilement pour elles.

Des Essaims naturels.

Les ruches étant remises à la place qu'elles occupaient avant l'hiver, avec les soins et les précautions que je recommande, l'économe ne tarde pas à voir les essaims se former si le temps continue à être favorable. Dès qu'il s'apperçoit que le moment approche où ils doivent prendre leur essor, il prend aussi ses mesures pour les recevoir. Il peut alors se donner des essaims artificiels ou naturels. Possesseur de ruches doubles et de ruches ordinaires, il reste maître du choix. S'il veut des essaims artificiels, il les laisse se former dans les ruches doubles, et il les sépare en suivant les procédés que j'ai donnés dans mon mémoire pour cette opération.

S'il préfère des essaims naturels qui font l'objet de cet article, au lieu de séparer ses ruches doubles et de les isoler les unes des autres pour en obtenir des essaims artificiels, il les tiendra constamment réunies. Elles essaimeront comme les ruches ordinaires quand les demi-ruches accolées seront parfaitement pleines.

Dès qu'une ruche est prête à donner son essaim, l'économe épie le moment de sa sortie, le suit de l'œil et s'en empare sitôt qu'il le voit posé à sa portée; s'il paraît vouloir s'élever, il le force, au moyen d'une aspersion d'eau, de quelques poignées de sable ou de terre jettées en l'air, à s'abattre sur

quelque arbrisseau qu'il aura eu soin de planter dans le voisinage de son abeiller ; il le recueille, le loge dans une demi-ruche qu'il lui aura préparée de la même manière qu'une ruche ordinaire, et le porte tout de suite à la place qu'il lui a destinée sans attendre la soirée pour faire ce transport, pourvu, ainsi que je viens de le dire, que la plus grande partie se soit réunie en masse.

Dans le même instant, il lui accole une demi-ruche vuide, pour que les abeilles puissent juger de l'espace qu'elles auront à remplir. Par ce moyen elles disposeront leurs premières constructions sur le plan qui leur est nécessaire pour passer d'une demi-ruche à l'autre. Cette réunion est d'autant plus indispensable que les abeilles ne travaillent jamais que sur un plan déterminé, et conformément à l'étendue qui leur est donnée. Si on leur présente deux demi-ruches à la fois, leurs travaux seront dirigés sur toute leur capacité ; la forme des gâteaux sera combinée de sorte qu'en les prolongeant dans la même direction depuis le lieu où elles ont établi leur foyer de chaleur jusqu'aux points de communication du centre, elles pourront passer de l'une à l'autre moitié, y continuer leurs constructions, et y maintenir le même degré de chaleur dont jouit la mère ruche. La vérité de cette remarque est prouvée par la forme de ces petits gâteaux qui paraissent à cette même ouverture du centre, et qui ne sont que des prolongemens de ceux qui remplissent l'intérieur de la mère ruche. Quelquefois les abeilles en varient la figure, et leur donnent une forme sphérique. Mais les passages sont si bien ménagés, qu'elles en obtiennent les mêmes effets.

Quand l'économe voit les gâteaux parvenus aux points de communication du centre, il voit ordi-

nairement les Abeilles s'établir dans la demi-ruche accolée à l'époque des constructions ; mais si l'essaim ne voit qu'une seule demi-ruche dont les passages lui soient interdits, ou que l'essaim se soit formé dans une ruche ordinaire, le plan des édifices sera alors restreint et combiné seulement sur la capacité de cette ruche. Les rayons étant construits parallèlement a ses faces latérales, depuis leur extrémité supérieure jusqu'à leur base, les Abeilles ne pourront plus changer leur forme ni leur direction, la chaleur se concentrera au milieu des rayons, et c'est sur cette unique partie que se borneront leurs occupations.

Il est donc bien important, lorsqu'on s'en tient aux essaims naturels, et qu'on veut les faire jouir des avantages des ruches doubles, de les loger dans des demi-ruches auxquelles on ajoute tout de suite d'autres demi-ruches vuides, qu'elles rempliront plutôt ou plus tard, suivant l'abondance des récoltes. Elles resteront réunies tout l'été, et on les gouvernera comme les ruches ordinaires. Seulement il faudra, lors de la réunion de deux demi-ruches, les garnir de pourjet ou de bouse de vache à leurs jonctions et aux fentes qu'on apperçoit. On resserrera avec le même soin leur entrée, et on ne laissera libre que celle où est l'essaim, jusqu'à ce que l'autre ait des ouvrages et assez de mouches pour se garder elle-même. Si l'essaim est un peu faible, et qu'après la ponte, la demi-ruche accolée ne contienne encore aucun ouvrage, on fera bien de passer une planchette entre les deux demi-ruches, pour que les papillons de nuit ne puissent s'introduire dans la demi-ruche vuide. La même précaution aura lieu pour les ruches dont les ouvrages se montreraient déjà aux points de communication du centre. Il n'y a plus à craindre alors que

les Abeilles refusent de prolonger leurs gâteaux dans la demi-ruche accolée; les passages étant préparés, elles conservent en tout temps la faculté d'en faire usage. On ôtera les planchettes au renouvellement de chaque ponte. Si dans ce temps les Abeilles sont dans le cas d'agrandir leurs constructions, elles continueront leurs travaux sur leur premier plan. Mais, je le répète, qu'on soit en garde contre les papillons à l'égard des ruches faibles. On doit les visiter fréquemment, et même ne pas laisser passer un seul jour sans connaître leur état. Si, malgré une surveillance active, les papillons paraissaient en grand nombre autour de l'abeiller, un moyen sûr de les éloigner est de frotter le derrière des ruches avec des plantes aromatiques, et à leur défaut, avec une couleur à l'huile, ou quelques goutes d'essence de térébenthine, qu'on renouvelle lorsque l'odeur s'est dissipée, et tout le temps que le danger est à craindre. J'ai l'expérience de ce préservatif. A l'exception des abeilles, tous les insectes et surtout les papillons de nuit fuient les odeurs fortes. J'ai peint moi-même d'une couleur olive des ruches pleines de mouches, et je me suis délivré de ces ennemis dangereux, sans que les abeilles en parussent affectées.

Avec de semblables soins, et en suivant cette méthode, on parvient à se procurer du miel en abondance, d'autant meilleur qu'il est plus fraîchement récolté, et que, préparé avec quelques soins, il devient d'un excellent usage. Celui surtout qui coule de lui-même des gâteaux qu'on aura rangés au sortir de la ruche sur un fort canevas, ou sur une claie d'osier ou de noisetier, est ce premier miel qu'on appelle miel vierge. C'est le plus pur de tous. Aussi s'en sert-on communément dans nombre d'occasions. Il est très-bon pour la santé. Sous ce point de vue, il est meilleur dans le café au lait que le

sucre : et pour le rendre plus agréable, on l'aromatise avec une odeur, telle que la fleur d'orange. Le miel vierge fabriqué chez soi, suivant M. Gilibert, habile médecin de Lyon, est préférable, dans les maladies, à celui qu'on apporte de loin, parce qu'il n'a pas fermenté. Mêlé dans les vins, il les améliore sensiblement. Enfin on en fait un excellent hydromel, qui, lorsqu'il est vieux, égale la malvoisie.

Il est encore une autre sorte de miel que les abeilles recueillent sur les fleurs du printemps. A une petite différence près, celui-ci a la couleur, la consistance et le goût du miel de Narbonne. Mais on ne doit se donner ce miel que pour des besoins urgens, et lorsqu'on a un rucher nombreux, parce qu'il faut sacrifier des essaims si les ruches sont doubles, et la ruche entière, si ce sont des ruches ordinaires. Dans le premier cas, il faut saisir le moment où un essaim commence à s'établir dans la demi-ruche accolée à une mère ruche de la même forme. Dès qu'on est assuré que les premières constructions de l'essaim remplissent à peu près le quart de l'espace où il travaille, on l'éloigne de la mère ruche, en suivant les procédés que j'ai indiqués pour la séparation des essaims ; on la laisse plusieurs heures sur place, jusqu'à ce que les abeilles aient abandonné leurs ouvrages, après lesquelles on l'enlève, même plutôt, si le pillage est à craindre, et on la transporte dans un endroit éloigné, mais aussi chaud que l'atmosphère. Le reste des mouches ne tarde pas à déserter, et à retourner à la mère ruche. S'il en demeure encore quelques-unes, on les chasse avec une plume. Le danger d'être piqué n'est plus à craindre, lorsque les abeilles se voient dans une désorganisation totale, et qu'elles sont en petit nombre.

Un autre avantage encore que présente cette manière de chasser les abeilles de leurs nouveaux ouvrages, est de pouvoir en enrichir les cabinets des curieux quant à la cire. Lorsqu'on a expulsé les abeilles de leurs ateliers, par les moyens que je viens de donner, et qu'on se voit maître de la place, au lieu de détacher les gâteaux, et de les préparer comme ceux dont on veut extraire le miel, on les laisse dans leur position naturelle, et on les met au pillage. A cet effet, on place la ruche à portée de l'abeiller; on en laisse l'entrée et ses points de communication absolument libres, et on la soulève adroitement aussi haut qu'elle peut l'être, en évitant de l'incliner, pour ne pas altérer la forme des gâteaux, qui nouvellement construits, ne peuvent acquérir de la solidité que lorsqu'ils cessent d'être échauffés par la présence des abeilles. La ruche étant ouverte presque de toutes parts, les mouches étrangères attirées par l'odeur du miel, s'y précipitent, et en moins de deux heures, il est enlevé. Je répétai cette opération l'année dernière, un mois avant de me rendre à Valence, sur une demi-ruche vitrée accolée à une mère ruche, où avaient été construits, du 3 au 18 fructidor, sept gâteaux longs de dix pouces, sur sept dans leur plus grande largeur. Voulant m'emparer de ces nouveaux ouvrages, il fut question d'abord d'en chasser les mouches qui étaient nombreuses; ce que je fis par les procédés dont j'ai donné plus haut les détails. Je m'occupai ensuite des moyens d'en faire enlever le miel par des abeilles étrangères; car celles qui en sont propriétaires n'y touchent jamais, quand même les rayons sont à l'abandon.

La ruche, avant d'être livrée au pillage, pesait dix-sept livres douze onces. Après cette expédi-

tion, son poids se trouva réduit à sept livres six onces; ce fut donc dix livres six onces de miel, qui furent enlevées en moins d'une heure par les mouches de huit ruches au milieu desquelles je plaçai la mienne. En n'admettant que quinze mille mouches par ruche (qui est une des petites populations qu'on puisse supposer), elles formaient un total de cent vingt mille. Distrayant de ce nombre une moitié ou soixante mille occupées aux travaux de l'intérieur, et trente mille à ceux du dehors, ainsi que cette division d'opérations journalières a été reconnue par tous les observateurs, et entr'autres par le citoyen du Carne de Mangy, il ne resta donc que trente mille mouches sur les huit ruches, qui purent s'abandonner à la rapine. En divisant les dix livres et six onces de miel en trente mille portions, il ne revint à chaque abeille que trois grains, dix-huit cents soixante-douze millièmes de grains. Je n'ai pas besoin d'observer que les trente mille présumées avoir participé au pillage, ne purent s'y rendre que successivement; car leur nombre ne me parut être que de quelques mille à la fois.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails, pour faire remarquer en passant, que, quoiqu'un pareil événement doive être considéré comme hors de l'état ordinaire de la manière de subsister des Abeilles, il n'en est pas moins évident que si elles se nourrissaient de leurs provisions, principalement pendant l'hiver où elles n'ont d'autres soins à prendre que celui de leur conservation, une ruche composée de trente mille mouches, et qui posséderait même les deux tiers en sus de ce que contenait la mienne, c'est-à-dire, trente-une livres et deux onces de miel, dont chaque Abeille n'en consommerait seulement qu'un grain par jour, n'en aurait pas pour quatre de nourriture.

Je puis encore appuyer ce raisonnement et tirer les mêmes conséquences d'un autre fait non moins décisif. J'ai en ce moment, dans un jardin de cette commune, une demi-ruche vitrée encore accolée à une mère ruche, dont j'ai donné l'historique dans une des dernières séances de la Société, où, malgré sa mauvaise position, j'ai obtenu quatre à cinq petits gâteaux, qui, quoique les Abeilles, depuis ces derniers froids, les aient absolument abandonnés, contiennent encore assez de miel pour prouver que si elles avaient un besoin journalier d'alimens, elles ne l'auraient certainement pas laissé avant de se retirer dans la mère ruche. Que deviennent donc toutes les idées des économes sur la nécessité de leur donner de la nourriture? et combien ils sont encore éloignés de connaître la véritable destination du miel.

Avant de terminer ce mémoire, je crois qu'il importe de faire remarquer que, si quelque amateur veut enrichir son cabinet d'un ouvrage semblable au premier, avoir une cire intacte, blanche comme la neige, et jouir continuellement de sa vue, il doit se procurer une ruche vitrée qui ait la même proportion et la même forme qu'une ruche double. Sa construction est aisée : quatre montans et six traverses en chêne, assemblés parfaitement à tenons et à mortaises, chaque pièce d'un pouce et demi d'épaisseur, forment une demi-ruche, dont le couvercle attaché sur cet assemblage avec des clous, doit être en planche de sapin, s'il se peut. Les trois faces extérieures seront en verre, retenu dans des feuillures pratiquées sur les montans en dedans de la ruche. Ces verres seront garantis par des volets également en feuillures, pour qu'ils puissent s'enchâsser dans l'encadrement de chaque face; ils seront contenus par des demi-tourniquets

en fer qui donneront la facilité de les ôter et de les remettre à volonté. La face intérieure où sont établies les communications, sera la même que celle des ruches totalement en bois, mais qui n'aura que quatre ou six lignes d'épaisseur.

Je ne m'occupe point ici des soins à donner aux abeilles, du moment où elles commencent leurs travaux ; ce serait répéter ce que j'ai dit dans le cours de mon ouvrage. Seulement, à la sortie de l'hiver, époque à laquelle on récolte le miel dans ce département, je donnerai la manière que je crois la meilleure d'extraire l'un et de fabriquer l'autre.

